



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 06 OCT. 2020

Le ministre des Outre-mer

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

Monsieur le Commissaire,

Dans les Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, la production agricole représente à la fois la source d'approvisionnement en produits frais pour la population locale et un moteur de développement économique de ces territoires en étant pourvoyeur de plusieurs milliers d'emplois. De par son histoire, le secteur agricole des RUP constitue également un facteur de cohésion social fort. En plus de contribuer aux objectifs généraux fixés par l'Union européenne pour l'agriculture, le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) joue un rôle primordial pour le maintien de l'activité agricole dans ces régions confrontées aux contraintes structurelles, reconnues par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, que sont l'éloignement, l'insularité, l'étroitesse du marché et les nombreux handicaps naturels.

Une diminution des financements du POSEI pour les années à venir serait extrêmement dommageable pour ces territoires et le serait d'autant plus que le contexte actuel de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité, plus vitale et plus complexe dans ces régions éloignées, de produire localement afin de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer une souveraineté alimentaire.

Suivant la demande de la France, de l'Espagne et du Portugal qui ont, dans une déclaration commune en date du 9 octobre 2018, souligné la nécessité du maintien de l'enveloppe du POSEI et à la suite des préoccupations exprimées par les acteurs économiques et les élus de ces régions, la Commission s'est toujours montrée favorable à un maintien de ce budget pour la programmation 2021-2027. Votre prédécesseur, M. Phil Hogan, s'est engagé en ce sens au mois de juin 2018 auprès des représentants professionnels du secteur agricole.

Monsieur Janusz WOJCIECHOWSKI
Commissaire européen à l'Agriculture
Commission Européenne
Rue de la loi 200
1049 Bruxelles

Pourtant, nous avons pris connaissance d'un document de travail émanant de vos services, daté du 8 septembre 2020, qui présente une baisse du budget POSEI de près de 4 %, sans tenir compte du nouveau contexte budgétaire.

En effet, l'accord des chefs d'Etat et de Gouvernement du 21 juillet 2020 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 a abouti à une revalorisation significative du budget de la Politique Agricole Commune (PAC) pour chacun des piliers par rapport à la proposition initiale de la Commission de mai 2018. Le budget du POSEI n'a pas fait l'objet d'une discussion spécifique au niveau du Conseil européen, laissant clairement ouverte la possibilité de sa revalorisation. Nous vous remercions, à cet égard, de la confirmation que vous avez apportée jeudi 1^{er} octobre, devant l'Assemblée nationale, sur ce point.

La France considère que les règles d'établissement des ressources disponibles ont changé depuis la proposition de la Commission, puisqu'une prolongation de deux ans des règles actuelles de la PAC dans le cadre de la transition entre les deux programmations devrait continuer de générer des financements en recettes affectées supérieurs à ceux estimés en 2018 par la Commission pour l'établissement des enveloppes des mesures du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) du cadre financier pluriannuel 2021-2027, et partant dégager des ressources pouvant être redéployées. Il pourrait être utile, pour éclairer les travaux tant au Conseil qu'au Parlement européen, que vos services indiquent cette possibilité, et les montants pouvant ainsi être réaffectés.

Lors du Conseil de l'agriculture du 21 septembre dernier, la France mais également le Portugal et la Grèce se sont associés à l'Espagne pour porter cette demande de maintien des soutiens bénéficiant aux territoires les plus éloignés. Nous comprenons de votre expression jeudi 1^{er} octobre que la réponse que vous aviez alors apporté à cette demande n'est plus d'actualité.

Par ce courrier, le gouvernement français réitère donc sa demande forte de préservation de l'enveloppe du POSEI sur la période 2021-2027 par rapport au cadre financier précédent, ce qui nécessite au total, par rapport à la proposition actuelle de la Commission, une revalorisation de l'enveloppe de 185 millions d'euros (en intégrant également les soutiens prévus pour les îles de la mer Egée), soit un effort financier atteignable à l'échelle du FEAGA. Dans le contexte de crise économique qui frappe plus particulièrement les RUP, la baisse affichée par la Commission serait vécue comme un abandon de ces territoires de l'Union.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de notre considération distinguée.



Sébastien LECORNU



Julien DENORMANDIE



Clément BEAUNE